

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2007

Convocation du 23 novembre 2007.

Présents : MM. ANDRÉ – DUPONT – RASSEL – Mmes VANELLE – NOEZ – MM. DE CUBBER – DUBOIS – Mme PORTOIS – Mlle MARTIN – M. LENFANT – Mme RICAUD – M. MÉNIGOT – Mme BAILLY – MM. MALBRANQUE – DESPREZ – Mmes DIÉTRICH et MERLIN.

Absents : Mmes GUILLEMANT et DUPONT, excusées ayant donné pouvoir. M. DESCAMPS – Mlle WAGNER – MM. BEUVELET et BOUILLET.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 27 septembre 2007.

SUBVENTIONS 2007 :

Les bases de calcul par licenciés pour les associations à vocation sportive, ainsi que les montants forfaitaires pour les autres associations ayant été relevés de 10 % en 2006, aucune modification n'est de ce fait proposée pour 2007.

Le montant global des subventions proposées pour les associations à vocation sportive à 10 809 € en progression de 448 €, soit 432 %.

Pour les autres associations et les organismes extérieurs, les montants demeurent inchangés à respectivement 10 276 € et 690 €.

Le montant annuel des subventions qui sont proposées s'établit donc à la somme de 21 275 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- CLUB EMMERINOIS DE TENNIS : 900 €, location de courts de tennis extérieurs pour le déroulement des matchs, soit 90 H à 10 €.

- CLUB CANIN : 521 € remboursement des frais d'électricité.

- A.G.E. : 432 €, soit 50 % du coût de remplacement d'un tapis détérioré suite à l'inondation de mars 2007.

- SPORT POUR TOUS : 200 € pour équipement divers.

- HARMONIE LA NOUVELLE CONCORDE : 750 € pour achat de vestes imperméables.

- CHORALE LES CANTERAINES : 750 € pour achat de matériel d'enregistrement.

Total des subventions exceptionnelles proposées : 3 553 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

TARIFS 2008 :

Les tarifs des services communaux sont relevés au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour 2008, la commission Finances propose un relèvement de 2 %, sensiblement équivalent à l'évolution des prix à la consommation, à l'exception des locations dont l'évolution est indexée sur l'indice I.N.S.E.E. de référence des loyers, soit 2,76 %.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

SÉJOUR NEIGE DU SERVICE JEUNESSE :

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, un séjour neige est organisé à Berneix en Haute-Savoie, du 9 au 16 février 2008 pour 12 jeunes. L'association CŒUR GRENADINE a été retenue pour l'organisation.

Le coût individuel est de 575 € par enfant.

La participation des familles proposée par la commission Finances est de 235 € pour la tranche A, 245 € pour la tranche B, 255 € pour la tranche C, 265 € pour la tranche D et 275 € pour la tranche E.

Ces montants pourront être versés en 3 fois soit : 80 € en février, 80 € en mars et le solde en avril.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Un chiffrage des participations de la C.A.F. pour les activités du contrat enfance jeunesse pour les années 2006 à 2010 a été effectué.

L'évolution des dépenses est de 63.1 %, la participation des familles stable aux environs de 24 % et la participation de la C.A.F. de 36,8 % en 2006, ne sera plus que de 27,7 % en 2010 et continuera à décroître.

Le montant des actions engagées en faveur de la jeunesse étant de 9,3 % du total des dépenses de fonctionnement en 2006 et atteindra 12,6 % en 2008. On constate l'effort important consacré par la commune au profit de l'ensemble de la jeunesse.

Le choix du conseil municipal a permis d'étendre en 2007, l'ouverture de la garderie durant les C.L.S.H et permettra dès 2008 l'ouverture d'une ludothèque en février, et la mise en place des mercredis récréatifs dès le mois de janvier.

LUDOTHÈQUE :

L'ouverture de la ludothèque est subordonnée à l'octroi des subventions de la C.A.F., qui devrait donner son accord en février.

SUSPENSION PROVISOIRE DU PROJET DE CRÉATION DE CRÈCHE :

Le désengagement de la C.A.F. pour le financement des dépenses de fonctionnement des actions mises en œuvre a abouti à la décision de suspension du projet d'ouverture d'une crèche municipale.

Si la commune avait décidé de la création de cette crèche sans l'aide de la C.A.F., les impôts locaux auraient dû être augmentés très fortement.

À l'avenir, il faudra veiller à ce que les investissements ne génèrent pas de frais de fonctionnement, trop importants.

Un projet de construction d'une salle d'évolution et d'une bibliothèque pour l'école maternelle se substitue au projet de crèche et concernera plus de 100 enfants au lieu de 20 pour la crèche.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE :

Le budget supplémentaire proposé par Monsieur le Maire et la commission Finances-Travaux s'équilibre en section de fonctionnement, pour un montant de 82 068,92 € et en section d'investissement pour un montant de 409 427,50 €.

En section de fonctionnement la répartition se fait en dépenses sur les chapitres 012 (charges de personnel) pour 11 000 € ; 65 (autres produits de gestion courante) pour – 13 500 € ; 66 (charges financières) pour 3 000 €, 67 (charges exceptionnelles) pour 323 € ; 56 661,92 € de virement à la section d'investissement et 24 484 € en opérations d'ordre entre sections, compensée par les recettes aux chapitres 77 (produits exceptionnels) pour 10 600 € ; 13 884 € en opérations d'ordre entre sections et 57 584,92 € de report de résultat 2006.

En section d'investissement, les recettes se composent de 305 429,46 € d'excédents de fonctionnement capitalisés, de 56 661,92 € de virement de la section de fonctionnement, de 24 484 € de transfert de section à section et 8 387 € de subvention C.A.F. et 14 465,12 € de restes à réaliser.

Les dépenses se répartissent comme suit : 115 665,19 € en solde d'exécution négatif, 204 229,39 € pour financement des restes à réaliser, 24 484 € de différence négative sur opérations de cessions et 65 048,92 € en dépenses d'équipement (dont – 5 103 € de l'opération salle polyvalente).

Le budget supplémentaire est approuvé à l'unanimité.

Les dépenses d'équipement se répartissent comme suit : 12 501 € pour éclairage public, 6 500 € pour clôture du complexe sportif, 10 000 € de tatamis, 5 000 € pour les cloches de l'église, 600 € pour un souffleur, 33 500 € pour équipement ludothèque et 2 000 € pour le Monument des Fusillés.

ÉCOLE DE MUSIQUE :

- Le poste de directeur de l'école est revalorisé et sera porté à 5 H par semaine au 1^{er} janvier 2008.

- Avec l'accord du personnel enseignant de l'école primaire, un professeur de musique interviendra en milieu scolaire à raison de 2 H ou 3 H par semaine (coût 190 €/mois pour 2 H ou 286 €/mois pour 3 H).

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES :

En 2008, une loi portera obligation de participation financière pour les enfants de la commune fréquentant des écoles privées.

Monsieur RASSEL assistera à une réunion d'information le 5 décembre à Beaucamps Ligny.

MODIFICATIONS DE POSTES :

Compte tenu de l'évolution des effectifs scolaires et des créations de nouvelles actions jeunesse, les postes de travail du personnel doivent être modifiés.

Sont supprimés les postes suivants :

1 A.T.S.E.M. de 32 H.

1 Adjoint Animation de 22 H.

1 Adjoint Technique de 15 H 30.

Les postes suivants sont créés :

1 A.T.S.E.M. de 35 H.

1 Adjoint d'Animation de 30 H 30.

1 Adjoint Technique de 30 H 30.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

PROGRAMME LOCAL D'HABITAT :

Par délibération du 28 juin 2007, le conseil municipal a accepté la délibération de L.M.C.U., relative aux modalités d'intégration dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la règle du Programme Local d'Habitat (P.L.H.).

Celui-ci porte sur 20 % de logements locatifs sociaux, pour les projets de construction dans les zones.

AUCm et AUDm dans les communes de L.M.C.U.

Deux zones sont concernées à Emmerin.

Le conseil approuve à l'unanimité.

ÉQUIPEMENT SONORE DES FEUX TRICOLORES :

L.M.C.U. a équipé deux carrefours à feux tricolores d'équipements sonores destinés aux personnes malvoyantes ou aveugles.

Une télécommande permet d'activer le dispositif sonore d'aide à la traversée.

L.M.C.U. a décidé d'acquérir les télécommandes et propose d'en confier, par convention, la distribution aux communes.

Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.

INFORMATIONS DIVERSES :

- R.D. 952 : projet d'aménagement de la rue Paul Lafargue jusque Noyelles en 2 voies + piste cyclable + trottoir.

Une demande de prolongation de la piste cyclable + trottoir jusqu'à la rue Delory a été déposée, de même que la création d'un mur anti-bruit et d'un giratoire rue Paul Lafargue. Ces projets relèvent de la compétence du Conseil Général.

- L.I.N.O. : le principe de passage dans la carrière avec l'accord de RAMERY est accepté. Une demande d'urgence de réalisation de la desserte Eurasanté est faite.

- Champs captants : la commune d'Emmerin est associée au comité de pilotage.

- Parc de la Deûle : la commune d'Emmerin a demandé son adhésion en 2006. Cette demande sera revue et réexaminée en 2008 après les élections.

Un comité de pilotage est mis en place pour l'aménagement des marais d'Emmerin et d'Haubourdin.

AMÉNAGEMENT ESPACES VERTS AU DOMAINE DE GHERMANEZ :

L'installation de jeux de plein air a été envisagée sur l'espace vert de la rue des Essarts.

Après sondage, le projet est abandonné. Les riverains de cet espace vert sont contre.

CHIENS :

Une nouvelle feuille d'informations sera distribuée concernant la divagation des chiens, le respect de la réglementation des chiens dangereux et comme toujours le manque de civisme des propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leurs animaux.

POSE DE SIGNALÉTIQUE :

Différents panneaux seront posés :

-chiens tenus en laisse.

- accès interdit dans les voyettes et chemins aux engins motorisés.

PLACES DE PARKING :

Certaines places de parking sont neutralisées.

Les services L.M.C.U. ont examiné les différentes demandes et décidé de neutraliser ou non certaines places.

RALENTISSEURS RUE BLÉRIOT :

Les riverains de la rue Blériot avaient souhaité la pose de ralentisseurs dans cette rue. L.M.C.U. a proposé une étude aux habitants de ce quartier, mais celle-ci n'a pas abouti. Chacun refusant que les ralentisseurs soient installés près de chez lui.

Maintenant, une demande de création d'un giratoire est déposée. Celle-ci est transmise à L.M.C.U.

C.I.S.P.D. :

La commune a signé une convention d'accueil de jeunes qui ont écopé d'un T.I.G. (peine de substitution).

Cette semaine, un contact a été pris pour l'accueil de 2 jeunes pour 10 H de travail.

Les conditions sont fixées par nous.

L'accueil se fera individuellement.

Réunion le mardi 11 décembre.